ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UN TRAITEMENT EN PRÉSENCE DE SIGNES ET DE SYMPTÔMES SUGGESTIFS DE PHARYNGITE-AMYGDALITE CHEZ L'ENFANT ET L'ADULTE

Établissement : GMF des Affluents

Numéro de l'ordonnance collective : OC # 8

Période de validité : 3 ans (juillet 2026)

SITUATION CLINIQUE

Usager âgé de 3 ans et plus

ET

Présentant, depuis 9 jours ou moins, au minimum deux des signes ou des symptômes suggestifs de pharyngite-amygdalite suivants :

- Maux de gorge importants;
- Douleur à la déglutition;
- Inflammation des amygdales et du pharynx;
- Présence d'exsudats amygdaliens;
- Pétéchies au palais;
- Adénopathies cervicales antérieures sensibles;
- Fièvre:
- Éruption scarlatiforme;
- · Nausées et vomissements;
- Douleurs abdominales, particulièrement chez les enfants.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées de l'infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- 2. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
- 3. Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance;
- 4. Exercer la surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitorage et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- 5. Effectuer et ajuster les traitements médicaux selon une ordonnance.

Activités réservées de l'infirmière auxiliaire :

- 1. Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins;
- Prodiguer des soins infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie;
- 3. Effectuer des prélèvements selon une ordonnance.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmières et infirmières auxiliaires travaillant dans les secteurs de la première ligne où le service est offert (ex. : GMF-U, GMF intra muros, GMF extra-muros, GAP, etc.), qui possèdent la formation (théorique et pratique), les connaissances et les compétences nécessaires. Les infirmières auxiliaires pourront contribuer à la présente ordonnance collective après évaluation par l'infirmière et selon les directives de cette dernière.

INDICATION

Aucune indication additionnelle.

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

- Permettre une prise en charge des usagers présentant une infection pharyngée au streptocoque du groupe A (SGA);
- Prévenir les complications associées à une infection pharyngée au SGA, comme le rhumatisme articulaire aiguë, en amorçant le traitement antibiotique approprié;
- Diminuer le risque de transmission de l'infection.

CONTRE-INDICATIONS

- Usager de moins de 3 ans;
- Hypersalivation, stridor, trismus, problème respiratoire important;
- Prise d'antibiotique dans le dernier mois pour la mêmecondition.

PROTOCOLE MÉDICAL

1. Directives

- Effectuer l'évaluation de la condition clinique de l'usager :
 - Raison de la consultation;
 - Procède à un questionnaire ciblé :
 - ATCD médicaux dont la grossesse et allaitement, les allergies, la prise de médication, les habitudes de vie en lien avec la raison de consultation;
 - ATCD d'amygdalite-pharyngite, veuillez noter la date et le traitement utilisé;
 - Contact infectieux significatif au SGA dans les deux dernières semaines (ex: membre de la famille positif, amis positifs du groupe de la garderie ou école, etc.);
 - Symptômes présents et suggestifs d'une pharyngite-amygdalite (PQRSTU).
 - Examen clinique pertinent :
 - Poids et taille;
 - Évaluation de l'état général et prise de signes vitaux (FR, FC, TA, saturation et température);
 - Système ORL, pulmonaire, abdomen, tégumentaire.
- Initier l'ordonnance collective si l'usager répond aux critères d'initiation et s'assure de l'absence de contre-indications:
 - 1.1 Effectuer le score de Centor modifié (évaluation du risque d'infection à SGA)

Critères	Points	
Fièvre supérieure à 38 °C	1	
Absence de toux	1	
Adénopathies cervicales antérieures sensibles	1	
Présence d'exsudats amygdaliens	1	
Âge: de 3 à 14 ans	1	
Âge: de 15 à 44 ans	0	
Âge 45 ans et plus	-1	

- Si le score est inférieur à 3: aucun test à effectuer et procéder à de l'enseignement sur les traitements symptomatiques et sur les interventions préventives;
- Si le score est de 0 à 2 mais qu'il a été en contact avec une personne positive au SGA dans les deux dernières semaines et qu'il présente des symptômes (passer à l'étape 1.2);
- Si le score est supérieur ou égal à 3 (passer à l'étape 1.2).
- 1.2 Aviser l'infirmière auxiliaire qu'elle peut appliquer la présente ordonnance collective;

Ou

Effectuer, le cas échéant, les mesures diagnostiques invasives suivantes

- Procéder au prélèvement de gorge par un test rapide de détection des antigènes du SGA si disponible. Si le test rapide est négatif chez l'enfant, procéder ensuite à une culture de gorge;
 Ou
- Procéder à une culture de gorge;
- Identifier le prélèvement en fonction de l'examen diagnostique effectué selon la procédure en vigueur et l'achemine au laboratoire pour analyse une fois l'ordonnance collective initiée;
- Documenter au dossier les informations cliniques pertinentes et les interventions posées, dont l'initiation de l'ordonnance collective, le rapport donné, les informations transmises ainsi que son enseignement.

2. Traitement pharmacologique

- Attendre le résultat d'un test rapide positif ou d'une culture positive avant de traiter, à moins que l'usager présente des symptômes très sévères, des signes cliniques de scarlatine et/ou d'antécédents de rhumatisme articulaire aigu;
- Si le résultat est positif au test rapide de détection des antigènes du SGA et que l'histoire est suggestive d'une pharyngite-amygdalite :
 - Prescrire un antibiotique de première intention pour un enfant ou un adulte, tout en respectant les allergies identifiées, les antécédents de réactions indésirables et les comorbidités. Vérifier les interactions médicamenteuses avec le pharmacien, le cas échéant. Se référer à la fiche de l'INESS pour le choix de l'antibiothérapie au lien suivant : https://www.inesss.gc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/Guide-PharyngiteAmyqdalite.pdf.

SUIVI

- · Lors du suivi des résultats de culture de gorge :
 - Si le résultat de la culture est positif, l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire doit :
 - Aviser l'usager ou son tuteur légal;
 - Questionner et document à nouveau.
 - Si de nouveaux symptômes sont présents et font partie des contre-indications de cette ordonnance collective, référer l'usager au médecin ou à l'infirmière praticienne en soins de première ligne.
 - o Si le résultat de culture est négatif, l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire doit :
 - Aviser l'usager ou son tuteur légal du résultat;
 - Lui indiquer de cesser l'antibiotique si déjà débuté:
 - Procéder à l'enseignement du traitement de soutien et aviser de reconsulter si les symptômes perdurent plus de 10 jours sans amélioration, si progression des symptômes ou si détérioration de l'état de santé.

ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

L'infirmière ou l'infirmière auxiliaire :

- Transmets à l'usager et/ou à ses proches l'information nécessaire sur les mesures diagnostiques;
- Transmets à l'usager et/ou à ses proches l'information nécessaire sur le traitement pharmacologique si celui-ci est amorcé:
 - Explique les effets secondaires possibles associés au traitement initié;
 - Insiste sur la prise des antibiotiques pour la durée totale du traitement, même si les symptômes sont résolus;
 - o Explique le risque de transmission de l'infection jusqu'à 24 heures après le début des antibiotiques.
- Transmets à l'usager et/ou ses proches l'information nécessaire sur les interventions préventives concernant la transmission de l'infection et les conseils d'hygiènes :
 - Contact direct avec la bouche/salive ou indirect avec un objet contaminé (ex. : verre, brosse à dents, bouteille, jouets);
 - Contact par projection de gouttelettes (par exemple, lors d'un éternuement);
 - Importance du lavage des mains, remplacement de la brosse à dents, lavage à l'eau chaude savonneuse des verres en contact avec la salive et de la désinfection des surfaces à risque d'être contaminées;
 - o Importance pour les personnes ayant un contact étroit avec l'usager de consulter à leur tour s'ils développent des signes et symptômes de pharyngite-amygdalite dans les 2 semaines suivantes.
- Transmets à l'usager et/ou ses proches un traitement de soutien :
 - Bonne hydratation;
 - Favoriser une diète molle ainsi que des aliments froids et éviter les aliments acides;
 - o Prise d'acétaminophène au besoin. La posologie doit être adaptée selon l'âge et le poids de la personne. L'ibuprofène peut aussi être tenté si la douleur est mal contrôlée et la posologie doit aussi être adaptée selon l'âge et le poids de la personne.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

À tout moment, avant, pendant ou après l'initiation de la présente ordonnance collective, l'usager doit être dirigé vers une IPSPL ou un médecin si :

- Présence de signes ou symptômes présentés dans la section Contre-indications;
- Absence d'amélioration ou aggravation des symptômes malgré 72 heures de traitement antibiotique;
- Fièvre qui persiste après 48h-72 heures de traitement:
- Détérioration de l'état général;
- Déshydratation;
- Réapparition des symptômes (jusqu'à 4 semaines) après la fin du traitement antibiotique;
- · Détérioration de l'état général, léthargie ou signes de déshydratation;
- Présence de signes et de symptômes suggestifs d'une infection impliquant une autre sphère ORL: toux, dyspnée, otalgie, signes d'infection oculaires;
- Présence de signes cliniques d'abcès péri-amygdaliens ou rétro-amygdaliens, d'épiglottite ou d'adénite bactérienne;
- Antécédent d'amygdalites à répétition (plus de trois épisodes au cours de la dernière année).

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT-IPSPL

L'infirmière doit diriger l'usager vers l'IPSPL ou vers le médecin répondant dans certaines situations. Il est important de noter que la décision ou l'action nécessaire en dehors du champ d'exercice de l'IPSPL, cette dernière aura la responsabilité de contacter un médecin identifié selon la trajectoire (GAP, GMF-U, GMF intra-muros, GMF Extra -muros).

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Drutz, J.E, (2021) Acute pharyngitis in children and adolescents: Symptomatic treatment. Repéré à <a href="https://www.uptodate.com/contents/acute-pharyngitis-in-children-and-adolescents-symptomatic-treatment?search=amygdalite&source=search_result&selectedTitle=2~136&usage_type=default&display_rank=2

Ferreira E, Martin B, Morin C. (2013). Grossesse et allaitement: Guide thérapeutique, 2e éd. Éditions du CHU Sainte-Justine. P.652; chap. 36 p.802-804.

GMF Nouvelle-Beauce, (2019). Ordonnance collective: Objectivation d'une pharyngite à streptocoque B-Hémolytique du groupe A à l'aide d'un test de détection rapide. Repéré à : https://www.gmfnouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2020/06/2019-OC-GMFNB-005-02ObjectivationpharyngiteStretocoqueJuin20-2.pdf

Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESS), (2017). Guide d'usage optimal: Pharyngite-amygdalite chez l'enfant et l'adulte. Repéré à : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/Guide-PharyngiteAmygdalite.pdf

Société Canadienne de pédiatrie, (2021). Repéré à: https://cps.ca/fr/documents/position/la-pharyngite-a-streptocoque MSI: Culture de gorge

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Non applicable.

. . . .

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Dans le service de première ligne, le médecin/IPSPL répondant est le médecin/IPSPL qui est de garde ou présent dans le service.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Pamela O'Connell-Chrétien, IPSPL, GMF Polyclinique médicale Pierre-Le Gardeur

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Dr Samuel Boudreault, médecin de famille, GMF-U Nord de Lanaudière Caroline Blouin, conseillère cadre en soins infirmiers

Comité des ordonnances collectives interdisciplinaire (COCI)

Comité de pharmacologie du CISSS de Lanaudière

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

REPRÉSENTANT DU CMDP (EN ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Signature	Date
Ouellet, Jérôme	1000	2023-7-18

MÉDECINS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT

Le oules médecins signataires sont les médecins qui adhèrent à l'ordonnance collective et qui, de ce fait, donnent leur approbation et permettent à un professionnellou à une personne habilitée d'exercerune activité professionnelle auprès des patients visés par l'ordonnance. Hors établissement, la signature des médecins signataires est requise l'approbation de la version actuelle de l'ordonnance, sauf dans le cas d'un GMF lié à un établissement, alors seule la signature du représentant du CMDP de l'établissement est requise.

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
De Lydie Tchuisspo	19.113			
Dre Rosaria Tanferno	90/199			
Or Marc Adams	99 · 038			
De Marie-Josée Mai	ceau 98-142			
Dr Giovani Pagliare	10 01-151			
Dre Elise Bayer	20-768			
Dr Sonia Chaabane	99-366			
Dre Julie Archamba	wlt 04-16Z			
Dr Arnaud Sylvestr	e 20.320 (
Dre Audrey Halo-Vé	Johneau 20-752			
Dre Melanie Soneca	Clouatre 20-753			
		L	1	L

RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : Avril 2024

Date de la dernière révision (si applicable) : Avril 2027

Date prévue de la prochaine révision :

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

©

FORMULAIRE DE LIAISON PHARYNGITE-AMYGDALITE

	Taille : /	Allergie(s):		
ONTEXTE CLINIQUE				
□ Traitement empiriq: □ Forte suspicion d'in	coque du groupe A (SGA) confir ue d'une infection à SGA en att ifection à SGA en raison de sign ire aigu et/ou d'un contexte épi	ente de confirmation nes et symptômes sévères,	présence de scarlatine, d'ant	écédent de ernières sen
ÉDICATION				
Antibiotiques de 1 th antibiotique de la cla Un choix parmi les s	intention en absence d'aller asse des pénicillines. suivants :	gie ou si jugé sécuritaire* r	nalgré la notion d'allergie à	un
	CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE		CLIENTÈLE ADULTE	7
	Posologie quotidienne	Doses maximales	Posologie quotidienne	Durée
☐ Pénicilline V	50 mg/kg/jour PO ÷ BID	600 mg PO BID	600 mg PO BID	10 jours
□ Amoxicilline	50 mg/kg/jour PO ÷ BID ou 50 mg/kg PO DIE	500 mg PO BID	500 mg PO BID	10 jours
Antibiotiques de 2 ^M		ou 1000 mg PO DIE	ou 1000 mg PO DIE	
Antibiotiques de 2 ^{lan} Un choix* parmi les	intention si présence d'aller	gie à un antibiotique de la	The second hydridates (1) () Shape (2) ()	
Un choix* parmi les	intention si présence d'aller suivants : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE Posologie quotidienne	gie à un antibiotique de la	classe des pénicillines. CLIENTÈLE ADULTE Posologie quotidienne	Durée
	intention si présence d'aller suivants : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE	gie à un antibiotique de la	classe des pénicillines. CLIENTÈLE ADULTE	Durée 10 jours
Un choix* parmi les	intention si présence d'aller suivants : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE Posologie quotidienne	gie à un antibiotique de la	classe des pénicillines. CLIENTÈLE ADULTE Posologie quotidienne	
Un choix* parmi les Céfadroxil	intention si présence d'aller suivants : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE Posologie quotidienne Non approprié	gie à un antibiotique de la Doses maximales	classe des pénicillines. CLIENTÈLE ADULTE Posologie quotidienne 1000 mg PO DIE 500 mg PO BID 500 mg PO le jour 1 puis	10 jours
Un choix* parmi les Céfadroxil Céphalexine	intention si présence d'aller suivants : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE Posologie quotidienne Non approprié 50 mg/kg/jour PO ÷ BID 12 mg/kg PO DIE	Doses maximales 500 mg PO BID	classe des pénicillines. CLIENTÈLE ADULTE Posologie quotidienne 1000 mg PO DIE 500 mg PO BID	10 jours 10 jours
Un choix* parmi les Céfadroxil Céphalexine Azithromycine	intention si présence d'aller suivants : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE Posologie quotidienne Non approprié 50 mg/kg/jour PO ÷ BID 12 mg/kg PO DIE	Doses maximales 500 mg PO BID 500 mg po DIE	classe des pénicillines. CLIENTÈLE ADULTE Posologie quotidienne 1000 mg PO DIE 500 mg PO BID 500 mg PO le jour 1 puis 250 mg PO DIE x 4 jours	10 jours 10 jours 5 jours

FORMULAIRE DE LIAISON PHARYNGITE-AMYGDALITE Dossier médical D.I.C.: 3-4-4 Page 1 de 2

s formulaire représente l'Original et ne sera pas réutilisé. La pharmacie identifiée est le seul destinataire. □ Transmis par télécopieur à la pharmacie communautaire : Nom : □ Téléphone : () Fax : () CONTEXTE D'UTILISATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE Médecin traitant Via l'OC CISSSL 63 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdonfant et l'adulte □ Médecin ou IPSPL répondant : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	:	Prénom :	# Dossier :
□ Transmis par télécopieur à la pharmacie communautaire de l'usager. Cordonnées de la pharmacie communautaire : Nom : Téléphone : () Fax : () DITEXTE D'UTIUSATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	RANSMISSION DU FORMULAIRE		
□ Transmis par télécopieur à la pharmacie communautaire de l'usager. Cordonnées de la pharmacie communautaire : Nom : Téléphone : () Fax : () DITEXTE D'UTIUSATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	e formulaire représente l'original et i	ne sera pas réutilisé. La pharmacie identifiée e	est le seul destinataire.
Nom : Téléphone : () Fax : () DINTEXTE D'UTILISATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygd: nfant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr			
Téléphone :	Cordonnées de la	pharmacie communautaire :	
Fax: () CONTEXTE D'UTILISATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	Nom :		
Fax: () CONTEXTE D'UTILISATION DE LA PRESENTE ORDONNANCE Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	Téléphone :	()	
Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdanfant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	-	<u> </u>	
Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdanfant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	Fax:	()	
Médecin traitant Via l'OC CISSSL 83 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr			
Via l'OC CISSSL 63 : Initier un traitement en présence de signes et symptômes suggestifs de pharyngite-amygdanfant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	UNITER TE D'UTILISATION DE LA PRESENT	E ORDONNANCE	
Infant et l'adulte Médecin ou IPSPL répondant : Dr	Médecin traitant		
(ou tout autre médecin Téléphone :	Via l'OC CISSSL 63 : Initier un trait infant et l'adulte	ement en présence de signes et symptômes s	suggestifs de pharyngite-amygda
ou IPSPL qui remplace Fax : _() en son absence) Adresse postale : ROFESSIONNEL HABILETÉ : (#) Péléphone :	Médecin ou IPSPL répo	ndant : Dr	(#)
en son absence)			
ROFESSIONNEL HABILETÉ : Nom (# licence) :	ou IPSPL qui remplace	Fax: _()	
dom (# licence) :	en son absence)	Adresse postale :	
Féléphone : () Fax : () Adresse postale :	ROFESSIONNEL HABILETÉ :		
Féléphone : () Fax : () Adresse postale :			
Adresse postale :	Nom (# licence) :	(#	
Adresse postale :			
Adresse postale :	Γéléphone: ()		
gnature :Date / heure			
	Fax: ()		
aaaa/mm/jj hh:mm	Fax: ()		
	Fax: ()		
	Adresse postale :		ure

FORMULAIRE DE LIAISON PHARYNGITE-AMYGDALITE

Dossier médical D.I.C.: 3-4-4 Page 2 de 2 75 - 1 kg